

Questions orales

LES POSTES

LE PROJET DE FERMETURE DES BUREAUX DE MOUNTAIN ET INKERMAN (ONTARIO)—DEMANDE DE RÉEXAMEN

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Pourrait-il nous dire si son ministère entend fermer les bureaux de poste des villages de Mountain et de Inkerman du comté de Dundas, et ouvrir un bureau de poste centralisé dans la ville de South Mountain, et pourrait-il revenir sur cette décision si elle a déjà été prise?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je n'aime pas fermer les bureaux de poste, et j'avoue que je ne suis pas au courant de la situation. Le député peut faire deux démarches pour se renseigner: tout d'abord, il peut téléphoner à mon bureau et je lui obtiendrai les renseignements en quinze ou vingt minutes, ou il peut faire inscrire une question au feuillet, ce qui constitue la procédure courante.

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant que nous n'allions plus loin, même si je n'aime pas étouffer ce genre de questions qui regardent tous les députés, il est facile de se rendre compte que si nous abordons des sujets de cet ordre, rares sont les députés qui ne voudront pas poser de questions supplémentaires se rapportant à des problèmes de même nature dans leur propre circonscription.

* * *

● (1210)

[Français]

L'AGRICULTURE

LES MODIFICATIONS POSSIBLES DE LA POLITIQUE LAITIÈRE

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Il y a plusieurs semaines, en réponse à une question que je lui posais sur la politique laitière, il avait déclaré que les fonctionnaires de la Commission canadienne du lait ainsi que les fonctionnaires de son ministère étaient à réviser cette politique. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il est maintenant en mesure d'effectuer les modifications qu'il doit proposer en vue d'améliorer le sort des producteurs de lait industriel?

[Traduction]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député sait fort bien que nous annonçons la nouvelle politique relative aux produits laitiers au cours de 1975. Nous espérons qu'elle serait prête plus tôt. Nous avons rencontré les producteurs laitiers du Canada et la Commission du lait cette semaine pour discuter des coûts de production. Nous n'avons encore pris aucune décision.

* * *

L'INDUSTRIE

LES TEXTILES—DEMANDE D'AIDE GOUVERNEMENTALE

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, comme le ministre de l'Industrie et du Commerce est absent, puis-je poser ma question au premier ministre suppléant? Je veux parler de la situation très sérieuse

[M. Drury.]

dans laquelle se trouve l'industrie des textiles de base au Canada. Il est question de congédier des milliers de travailleurs avant Noël, et ce partout au Canada, mais surtout dans la province de Québec et dans ma circonscription de Vaudreuil, où l'on songe à annuler un projet de construction de 40 millions de dollars; compte tenu de ces faits, le ministre songe-t-il à entreprendre immédiatement des démarches afin de ranimer ce secteur de l'économie, et d'éviter que la période des fêtes qui approche ne soit pas pour de nombreuses familles une période de désenchantement?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je vais m'empresse de mentionner ce fait à mon collègue qui, je le sais, se préoccupe beaucoup de la situation qui existe dans l'industrie des textiles.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OCTROI D'UN VISA À ALEXANDRE GRESKO, ESPION NOTOIRE—LA POSSIBILITÉ DE REFOULEMENT À LA FRONTIÈRE

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, comme le premier ministre est absent, je vais poser ma question au premier ministre suppléant. Elle concerne l'espion du KGB soviétique, Alexandre Gresko. Le premier ministre a dit à la Chambre il y a quelques jours qu'il tenait compte des conseils que lui donne la GRC; en supposant que ce soit là un énoncé de la politique gouvernementale, le premier ministre suppléant peut-il alors expliquer, et il est bien placé pour le faire puisqu'il était à l'époque ministre des Affaires extérieures, pourquoi on a permis à l'espion soviétique Gresko d'entrer au Canada en de nombreuses occasions, malgré les recommandations de la GRC à l'effet contraire?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, dans de tels cas, les décisions ne sont pas prises par la police. Celle-ci peut donner des conseils, mais les décisions sont prises par le ministère des Affaires extérieures. Je ne crois pas que la Chambre désire que la police puisse opposer son veto à la politique gouvernementale ou aux décisions du ministère des Affaires extérieures.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et les limousines?

M. Sharp: La GRC est responsable de la sécurité du premier ministre. Elle avait été consultée; dans le cas précis dont il est question ici, le ministère des Affaires extérieures a pris tous les éléments en considération et a décidé qu'il était préférable de permettre à M. Gresko d'entrer au Canada, puisqu'il occupe actuellement le poste d'agent principal des liaisons du Comité des sports de l'Union soviétique et d'attaché de son pays auprès du COJO. Si de nouvelles mesures devenaient nécessaires, et je ne peux conjecturer sur cette affaire, elles seront prises par le ministère des Affaires extérieures ou par la GRC, si nécessaire.

M. Jelinek: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant. Je trouve dommage que le premier ministre suive le conseil de la Gendarmerie royale au sujet des automobiles, mais passe outre aux autres conseils concernant la sécurité